

Indice des prix à la consommation, mars 2026

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 20 avril 2026

L'Indice des prix à la consommation (IPC) a progressé de 2,4 % d'une année à l'autre en mars, en hausse par rapport à l'augmentation de 1,8 % observée en février.

L'accélération de la croissance de l'inflation globale est principalement attribuable à l'augmentation des prix de l'énergie, en particulier de l'essence, en raison du conflit au Moyen-Orient. Sans l'essence, l'IPC s'est accru à un rythme plus lent d'une année à l'autre en mars (+2,2 %) par rapport à février (+2,4 %).

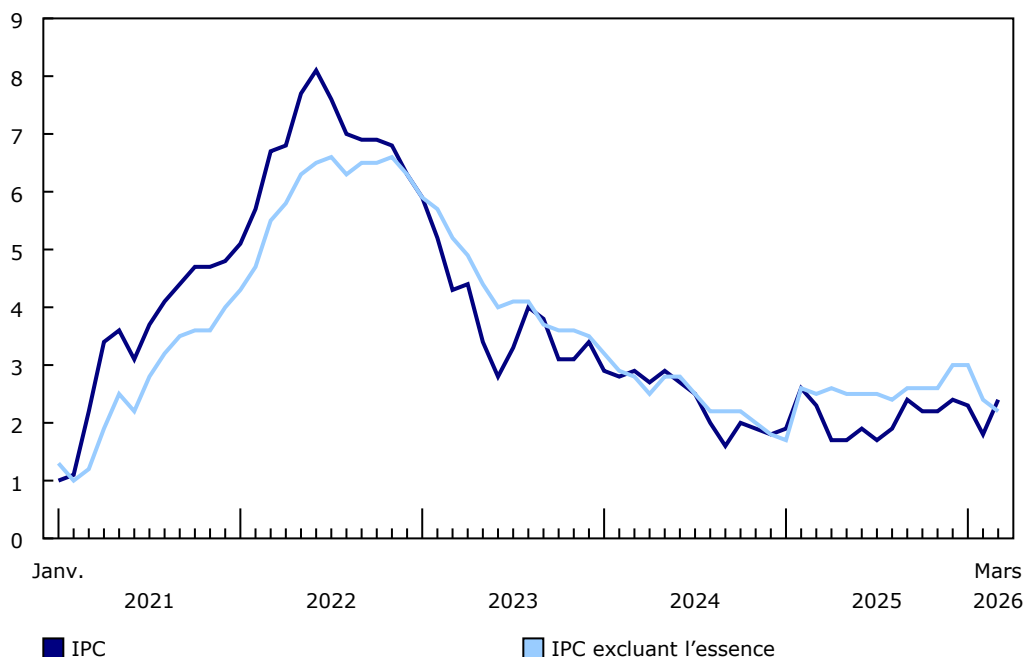
Des effets de glissement annuels découlant du [congé de TPS/TVH](#), en vigueur de décembre 2024 à février 2025, ont continué de se faire sentir, ce qui a exercé une pression à la baisse sur l'inflation globale en mars 2026.

L'IPC a progressé de 0,9 % d'un mois à l'autre en mars. Sur une base mensuelle désaisonnalisée, l'IPC a augmenté de 0,5 %.

Graphique 1

Variation sur 12 mois de l'Indice des prix à la consommation (IPC) et de l'IPC excluant l'essence

variation en % sur 12 mois



Source(s) : Tableau 18-10-0004-01.



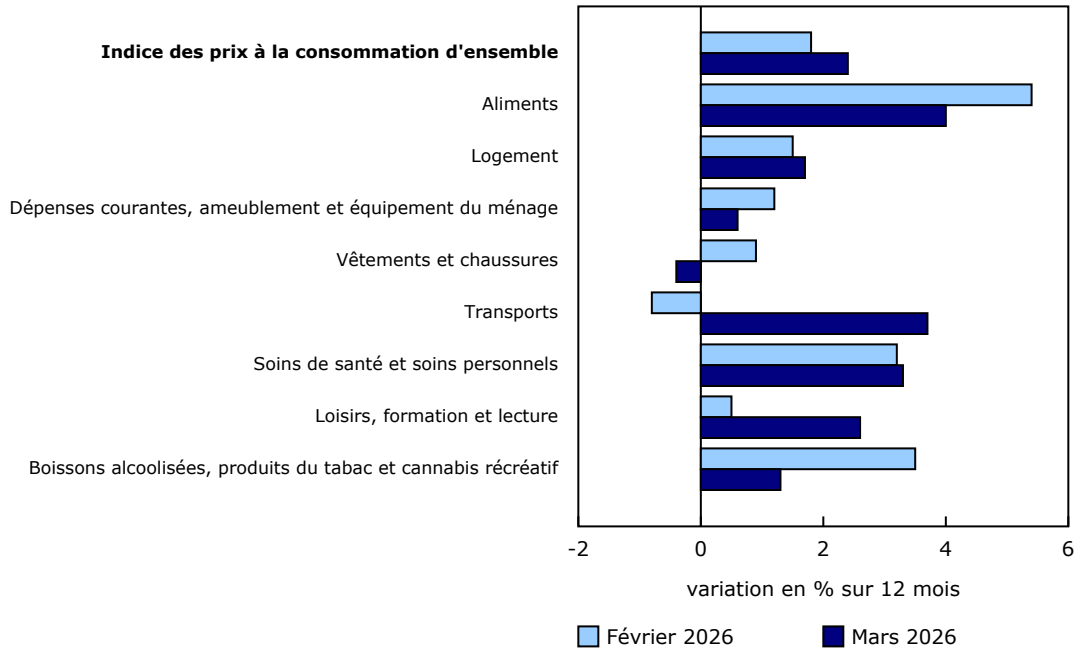
Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Graphique 2

La hausse des prix dans la composante des transports contribue à l'accélération de la croissance de l'Indice des prix à la consommation d'ensemble



Source(s) : Tableau 18-10-0004-01.

La hausse des prix de l'énergie contribue à la croissance de l'inflation

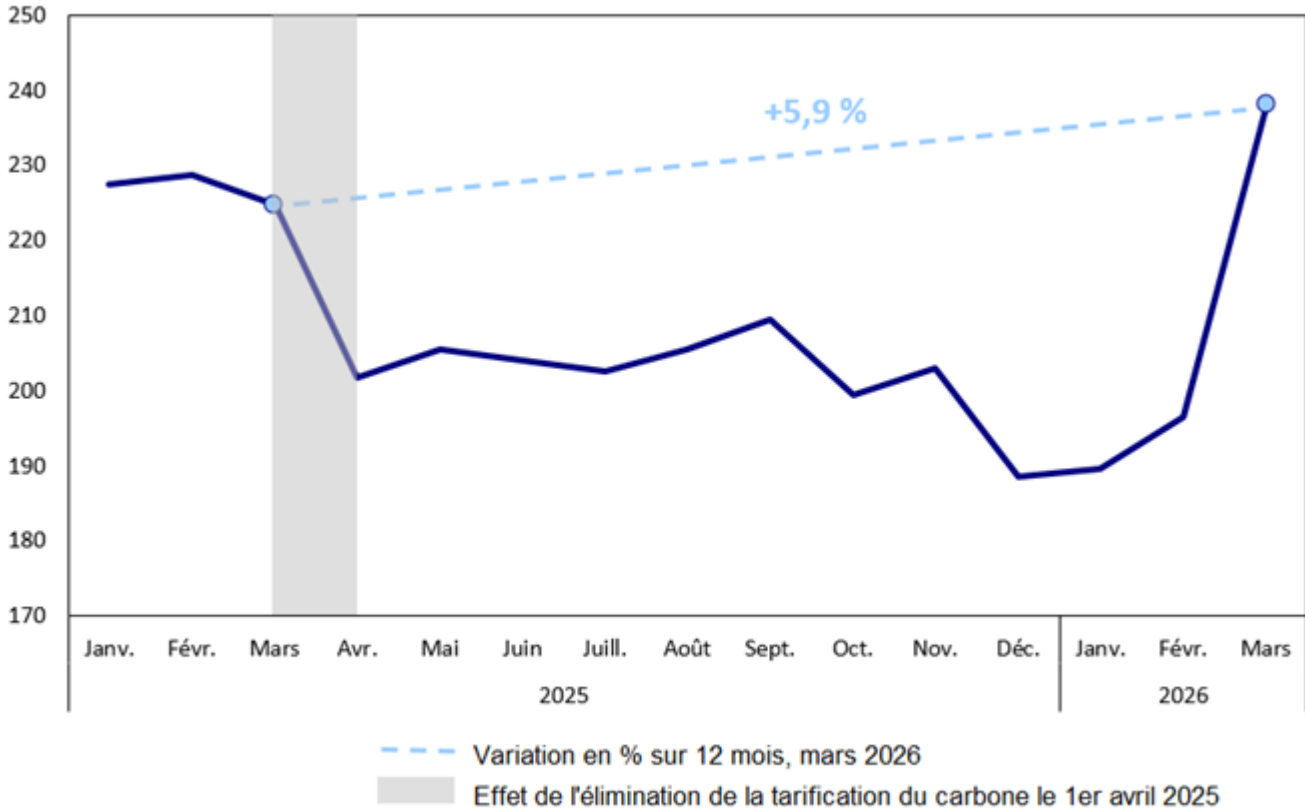
Les prix de l'énergie ont augmenté de 3,9 % d'une année à l'autre en mars, après avoir reculé de 9,3 % en février. Sur une base mensuelle, les prix de l'énergie ont progressé de 13,1 % en mars.

La hausse des prix de l'essence a été le principal facteur à l'origine de l'accélération de la croissance de l'IPC d'une année à l'autre, les prix de l'essence ayant augmenté de 5,9 % en mars par rapport au même mois de l'année précédente. Sur une base mensuelle, les prix ont affiché une forte augmentation de 21,2 %. Il s'agit de la plus forte hausse des prix de l'essence jamais enregistrée, et celle-ci est attribuable au choc d'offre découlant du conflit au Moyen-Orient. Cet effet mensuel a toutefois été modéré sur une base annuelle, en raison de la comparaison avec les prix relevés en mars 2025, qui incluaient la tarification du carbone pour les consommateurs alors en vigueur. L'élimination de la tarification du carbone n'aura plus d'incidence sur la variation sur 12 mois à compter d'avril 2026, ce dont tiendra compte la diffusion de l'IPC le mois prochain.

D'une année à l'autre, les prix du mazout et autres combustibles (+26,1 %) ont augmenté en mars par rapport à février en raison de la croissance des prix du pétrole associée au conflit au Moyen-Orient.

La hausse des prix de l'énergie a été modérée par la baisse des prix du gaz naturel (-18,1 %), qui dépendent en grande partie de l'approvisionnement nord-américain et qui sont ainsi moins touchés par les variations de prix mondiales.

Infographie 1 – Les prix de l'essence augmentent fortement en mars
 indice (2002 = 100)



Source(s) : Tableau 18-10-0004-01.

Les prix des légumes frais augmentent d'une année à l'autre

Les prix des aliments achetés en magasin ont progressé de 4,4 % d'une année à l'autre en mars, après avoir augmenté de 4,1 % en février.

Après s'être accrus de 0,5 % en février, les prix des légumes frais ont progressé de 7,8 % d'une année à l'autre en mars, ce qui représente la hausse la plus marquée depuis août 2023 (+8,7 %). Les prix des concombres, des poivrons et du céleri ont tous affiché une croissance notable en mars, en partie attribuable au resserrement de l'offre dû à de mauvaises conditions de croissance dans les pays producteurs.

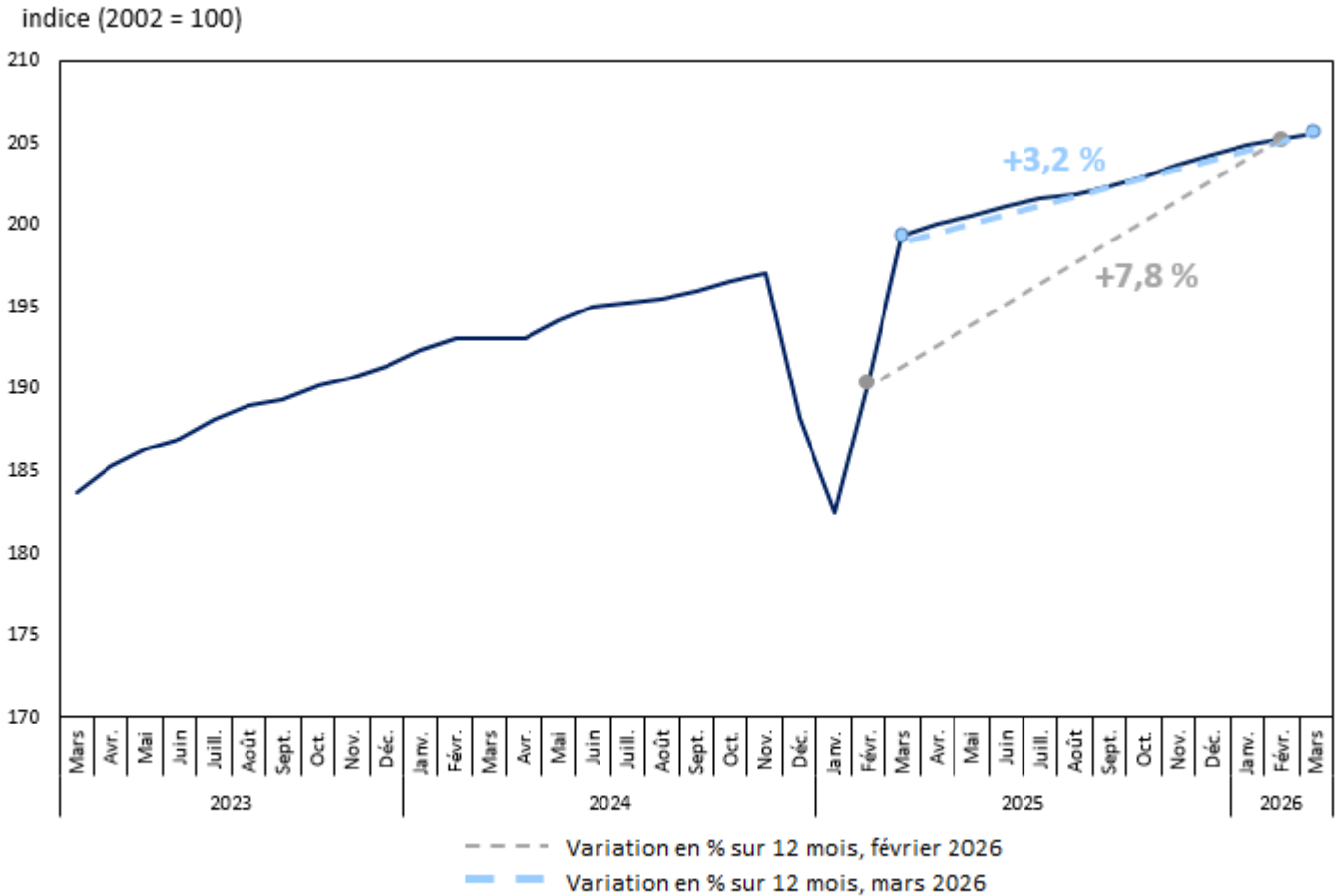
Le dernier effet de glissement annuel lié au congé de TPS/TVH entraîne un ralentissement de la croissance des prix

Les prix de certains produits et services ont augmenté en mars 2025, lors de la remise en vigueur complète de la TPS/TVH après le congé de taxes temporaire mis en œuvre de décembre 2024 à février 2025. La hausse a cessé d'influencer la variation sur 12 mois de l'IPC en mars 2026, ce qui a exercé une pression à la baisse sur l'IPC.

Les prix des aliments achetés au restaurant ont continué de progresser d'une année à l'autre, bien qu'à un rythme plus lent. Après s'être accrus de 7,8 % en février, les prix ont augmenté de 3,2 % en mars, en raison d'un effet de glissement annuel.

Le ralentissement de la croissance des prix des boissons alcoolisées achetées en magasin (+2,0 %) et des jouets, jeux (excluant les jeux vidéo) et matériel pour passe-temps (+1,5 %) a également contribué à exercer une pression à la baisse sur les prix en mars.

Infographie 2 – L'effet de glissement annuel lié à la fin du congé de TPS/TVH entraîne un ralentissement de la croissance des prix des aliments achetés au restaurant



Source(s) : Tableau 18-10-0004-01.

Le congé de TPS/TVH

Les prix inclus dans l'Indice des prix à la consommation (IPC) sont les prix finaux, qui comprennent toutes les taxes d'accise et autres taxes payées par les consommateurs. En particulier, ils incluent la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente au détail provinciale (TVP) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), ainsi que toutes écotaxes ou taxes sur les boissons alcoolisées et le tabac, s'il y a lieu. Ainsi, l'IPC pourrait changer à la suite de modifications apportées à n'importe laquelle de ces taxes.

Le congé de TPS/TVH est entré en vigueur le 14 décembre 2024 et a pris fin le 15 février 2025, touchant approximativement 10 % du panier de l'IPC.

Effet de glissement annuel découlant du congé de TPS/TVH

L'inflation globale des prix à la consommation est mesurée en utilisant la variation en pourcentage entre l'IPC du mois courant (mars 2026) et l'IPC d'un mois de référence ou du même mois civil de l'année précédente (mars 2025). L'effet de glissement annuel désigne l'incidence qu'ont les fluctuations de prix enregistrées 12 mois plus tôt sur l'inflation globale des prix à la consommation du mois courant. Lorsqu'une forte variation des prix à la hausse survenue au cours du mois de référence cesse d'influencer la variation des prix sur 12 mois, cela a un effet à la baisse sur l'IPC global du mois courant. À l'inverse, une importante variation des prix à la baisse survenue au cours du mois de référence exerce une pression à la hausse sur le chiffre du mois courant par rapport à 12 mois plus tôt.

Le mois de mars 2026 est le dernier mois touché par un effet de glissement annuel découlant du congé de TPS/TVH.

Explorer les outils de l'Indice des prix à la consommation

Découvrez le [Calculateur de taux d'inflation personnel](#). Cet outil interactif vous permet d'inscrire des sommes en dollars dans les catégories de dépenses courantes pour produire un taux d'inflation personnalisé que vous pouvez comparer avec la mesure officielle de l'inflation pour le ménage canadien moyen : l'Indice des prix à la consommation (IPC).

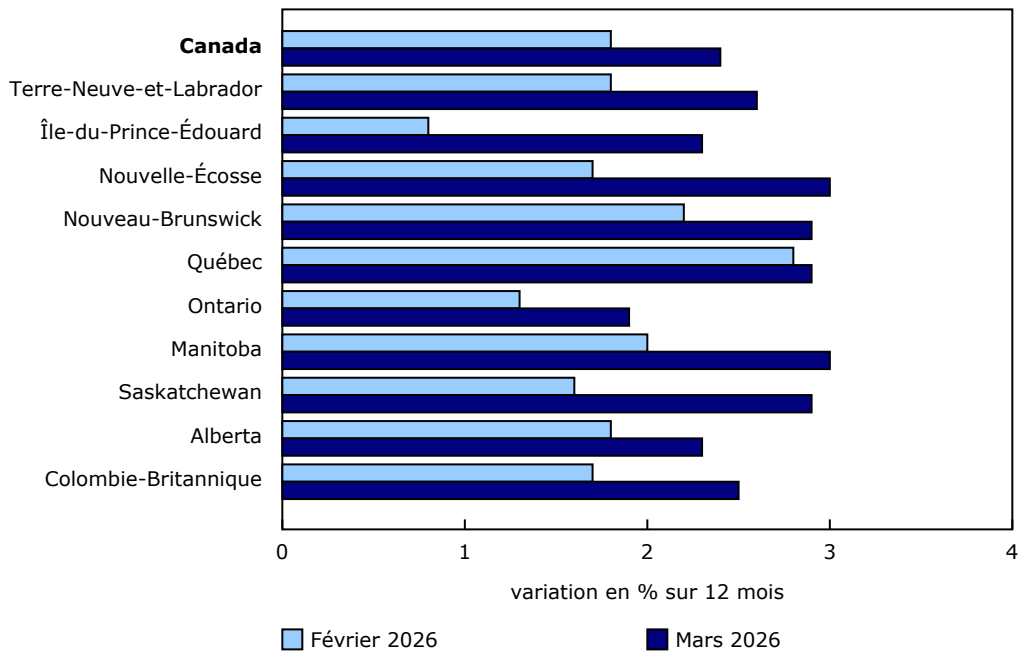
Vous pouvez aussi consulter l'[Outil de visualisation des données de l'Indice des prix à la consommation](#) pour accéder aux données actuelles ([Dernier aperçu de l'IPC](#)) et aux données historiques de l'IPC ([Tendances des prix : 1914 à aujourd'hui](#)) dans un format visuel personnalisable.

Faits saillants régionaux

D'une année à l'autre, la croissance des prix s'est accélérée dans toutes les provinces en mars par rapport à février. La plus faible hausse a été observée au Québec (+2,9 % en mars par rapport à +2,8 % en février) sous l'effet du ralentissement de la croissance des prix des loyers.

Graphique 3

La croissance de l'Indice des prix à la consommation s'accélère dans toutes les provinces



Source(s) : Tableau 18-10-0004-01.

Note aux lecteurs

Visitez le [Portail de l'Indice des prix à la consommation](#) pour accéder, en un seul endroit pratique, à l'ensemble des données de l'Indice des prix à la consommation (IPC), des publications, des outils interactifs et des annonces relatives aux nouveaux produits et aux changements qui seront apportés à l'IPC.

Tableaux de données en temps réel

Le tableau de données en temps réel 18-10-0259-01 sera mis à jour le 4 mai. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le document « [Tableau de données en temps réel](#) ».

Prochaine diffusion

L'Indice des prix à la consommation d'avril sera diffusé le mardi 19 mai.

Tableau 1
Indice des prix à la consommation, composantes principales et agrégats spéciaux, Canada —
Données non désaisonnalisées

| | Importance relative ^{1,2} | Mars 2025 | Février 2026 | Mars 2026 | Février à mars 2026 | Mars 2025 à mars 2026 |
|---|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|-----------------------|
| | % | (2002 = 100) | | | variation en % | |
| Ensemble | 100,00 | 163,5 | 165,9 | 167,4 | 0,9 | 2,4 |
| Aliments | 16,91 | 193,8 | 200,8 | 201,5 | 0,3 | 4,0 |
| Logement | 29,41 | 187,0 | 189,5 | 190,1 | 0,3 | 1,7 |
| Dépenses courantes, ameublement et équipement du ménage | 13,25 | 131,3 | 133,3 | 132,1 | -0,9 | 0,6 |
| Vêtements et chaussures | 4,38 | 94,4 | 93,7 | 94,0 | 0,3 | -0,4 |
| Transports | 16,90 | 173,1 | 172,2 | 179,5 | 4,2 | 3,7 |
| Essence | 3,23 | 224,7 | 196,3 | 238,0 | 21,2 | 5,9 |
| Soins de santé et soins personnels | 5,05 | 152,0 | 156,7 | 157,0 | 0,2 | 3,3 |
| Loisirs, formation et lecture | 10,12 | 128,6 | 130,2 | 132,0 | 1,4 | 2,6 |
| Boissons alcoolisées, produits du tabac et cannabis récréatif | 3,99 | 199,7 | 202,0 | 202,2 | 0,1 | 1,3 |
| Agrégats spéciaux | | | | | | |
| Ensemble excluant les aliments | 83,09 | 158,0 | 159,6 | 161,2 | 1,0 | 2,0 |
| Ensemble excluant les aliments et l'énergie | 77,26 | 153,7 | 156,4 | 156,6 | 0,1 | 1,9 |
| Ensemble excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et articles pour fumeurs et le cannabis récréatif | 96,01 | 162,4 | 164,7 | 166,3 | 1,0 | 2,4 |
| Ensemble excluant l'énergie | 94,17 | 160,3 | 163,7 | 164,0 | 0,2 | 2,3 |
| Ensemble excluant l'essence | 96,77 | 161,3 | 164,5 | 164,9 | 0,2 | 2,2 |
| Énergie ³ | 5,83 | 204,0 | 187,3 | 211,9 | 13,1 | 3,9 |
| Biens | 44,45 | 146,1 | 146,4 | 149,2 | 1,9 | 2,1 |
| Biens durables | 12,75 | 105,1 | 106,3 | 106,5 | 0,2 | 1,3 |
| Biens semi-durables | 7,11 | 103,9 | 103,0 | 103,2 | 0,2 | -0,7 |
| Biens non durables | 24,59 | 184,8 | 185,0 | 190,9 | 3,2 | 3,3 |
| Services | 55,55 | 180,6 | 185,0 | 185,2 | 0,1 | 2,5 |

1. Pondérations du panier de 2024 de l'Indice des prix à la consommation (IPC), selon les prix d'avril 2025, Canada, en vigueur depuis l'IPC de mai 2025.

2. Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement.

3. L'agrégat spécial « énergie » comprend l'électricité, le gaz naturel, le mazout et les autres combustibles, l'essence ainsi que le carburant, les pièces et les accessoires pour véhicules de loisirs.

Source(s) : Tableaux [18-10-0004-01](#) et [18-10-0007-01](#).

Tableau 2

**Indice des prix à la consommation pour les provinces et pour Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit
— Données non désaisonnalisées**

| | Importance relative ^{1,2} | Mars 2025 | Février 2026 | Mars 2026 | Février à mars 2026 | Mars 2025 à mars 2026 |
|---------------------------|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|-----------------------|
| | % | (2002 = 100) | | | variation en % | |
| Canada | 100,00 | 163,5 | 165,9 | 167,4 | 0,9 | 2,4 |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 1,27 | 163,6 | 165,5 | 167,8 | 1,4 | 2,6 |
| Île-du-Prince-Édouard | 0,36 | 167,7 | 168,4 | 171,5 | 1,8 | 2,3 |
| Nouvelle-Écosse | 2,45 | 167,4 | 169,2 | 172,4 | 1,9 | 3,0 |
| Nouveau-Brunswick | 1,88 | 162,8 | 165,5 | 167,6 | 1,3 | 2,9 |
| Québec | 20,66 | 159,7 | 163,1 | 164,3 | 0,7 | 2,9 |
| Ontario | 40,20 | 165,1 | 166,7 | 168,2 | 0,9 | 1,9 |
| Manitoba | 3,17 | 163,8 | 167,1 | 168,7 | 1,0 | 3,0 |
| Saskatchewan | 2,75 | 165,2 | 167,8 | 170,0 | 1,3 | 2,9 |
| Alberta | 12,30 | 172,0 | 174,4 | 175,9 | 0,9 | 2,3 |
| Colombie-Britannique | 14,78 | 157,8 | 160,3 | 161,7 | 0,9 | 2,5 |
| Whitehorse | 0,08 | 162,0 | 166,6 | 168,0 | 0,8 | 3,7 |
| Yellowknife | 0,07 | 163,5 | 164,9 | 166,3 | 0,8 | 1,7 |
| Iqaluit (déc. 2002 = 100) | 0,03 | 145,1 | 145,8 | 146,0 | 0,1 | 0,6 |

1. Pondérations du panier de 2024 de l'Indice des prix à la consommation (IPC), selon les prix d'avril 2025, en vigueur depuis l'IPC de mai 2025.

2. Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement.

Source(s) : Tableaux [18-10-0004-01](#) et [18-10-0007-01](#).

Tableau 3
Indice des prix à la consommation, composantes principales et agrégats spéciaux — Données désaisonnalisées¹

| | Janvier 2026 | Février 2026 | Mars 2026 | Janvier à février 2026 | Février à mars 2026 |
|---|-----------------|-----------------|--------------|---------------------------|------------------------|
| | (2002 = 100) | | | variation en % | |
| Ensemble | 166,2 | 166,5 | 167,3 | 0,2 | 0,5 |
| Aliments | 200,0 | 200,5 | 201,3 | 0,3 | 0,4 |
| Logement | 189,6 | 189,5 | 190,1 | -0,1 | 0,3 |
| Dépenses courantes, ameublement et équipement du ménage | 134,1 | 133,3 | 132,8 | -0,6 | -0,4 |
| Vêtements et chaussures | 94,2 | 94,3 | 93,6 | 0,1 | -0,7 |
| Transports | 172,0 | 173,9 | 178,0 | 1,1 | 2,4 |
| Soins de santé et soins personnels | 157,0 | 157,3 | 157,8 | 0,2 | 0,3 |
| Loisirs, formation et lecture | 129,6 | 130,9 | 131,2 | 1,0 | 0,2 |
| Boissons alcoolisées, produits du tabac et cannabis récréatif | 201,7 | 202,0 | 202,0 | 0,1 | 0,0 |
| Agrégats spéciaux | | | | | |
| Ensemble excluant les aliments | 159,8 | 160,3 | 161,2 | 0,3 | 0,6 |
| Ensemble excluant les aliments et l'énergie ² | 156,6 | 156,8 | 156,8 | 0,1 | 0,0 |

1. Une série désaisonnalisée est une série à partir de laquelle les variations saisonnières ont été éliminées. Chaque mois, l'indice désaisonné du mois précédent est révisé. Les données désaisonnalisées des trois dernières années sont révisées une fois par année au moment de la publication des données de janvier. Il est recommandé aux utilisateurs qui se servent des données de l'Indice des prix à la consommation (IPC) à des fins d'indexation d'utiliser les indices non désaisonnés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la disponibilité et l'utilisation des données désaisonnalisées de l'IPC, veuillez consulter la section « Définitions, source de données et méthodes » de l'enquête (2301).

2. L'agrégat spécial « énergie » comprend l'électricité, le gaz naturel, le mazout et les autres combustibles, l'essence ainsi que le carburant, les pièces et les accessoires pour véhicules de loisirs.

Source(s) : Tableau 18-10-0006-01.

Tableau 4
Statistiques de l'Indice des prix à la consommation (IPC), mesures de l'inflation fondamentale —
Définitions de la Banque du Canada, Canada^{1,2}

| | Octobre 2025 | Novembre 2025 | Décembre 2025 | Janvier 2026 | Février 2026 | Mars 2026 |
|--------------------------|--------------------------------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|--------------|
| | variation en % d'une année à l'autre | | | | | |
| IPC-comm ^{3,5} | 2,7 | 2,8 | 2,8 | 2,7 | 2,4 | 2,6 |
| IPC-méd ^{4,6} | 2,9 | 2,8 | 2,6 | 2,5 | 2,3 | 2,3 |
| IPC-tronq ^{4,7} | 3,0 | 2,9 | 2,7 | 2,4 | 2,3 | 2,2 |
| | indice (janv. 1989 = 100) | | | | | |
| IPC-méd ^{4,6} | 221,1 | 221,4 | 221,5 | 221,8 | 222,1 | 222,6 |
| IPC-tronq ^{4,7} | 217,4 | 217,7 | 217,8 | 218,0 | 218,1 | 218,5 |

1. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures de l'inflation fondamentale, veuillez consulter les documents de [méthodologie](#) et d'[information générale](#) qui se trouvent dans la section « Définitions, source de données et méthodes » de l'enquête (2301).
2. Les mesures de l'inflation fondamentale de la Banque du Canada, IPC-comm, IPC-méd et IPC-tronq, peuvent faire l'objet d'une révision. En ce qui concerne l'IPC-méd et l'IPC-tronq, les révisions résultent du fait que ces mesures sont fondées sur des séries de l'indice de prix désaisonnalisées. En ce qui concerne l'IPC-comm, les révisions sont les résultats de la technique statistique utilisée, le modèle d'analyse factorielle étant estimé sur l'ensemble des données historiques disponibles. Le tableau 18-10-0259-01 contient les données historiques pour ces trois mesures et est mis à jour mensuellement.
3. Cette mesure est fondée sur des séries de l'IPC corrigées pour tenir compte des effets des variations des impôts indirects.
4. Cette mesure est fondée sur des séries de l'IPC désaisonnalisées et corrigées pour tenir compte des effets des variations des impôts indirects.
5. IPC-comm est une mesure de l'inflation fondamentale qui permet d'extraire les mouvements communs des prix entre les catégories du panier de l'IPC.
6. IPC-méd est une mesure de l'inflation fondamentale qui correspond à la variation de prix se situant au 50^e centile de la distribution des variations de prix au cours d'un mois donné, pondérée selon les poids des composantes dans le panier de l'IPC.
7. IPC-tronq est une mesure de l'inflation fondamentale qui exclut les composantes de l'IPC dont les taux de variation, au cours d'un mois donné, se situent dans les queues de distribution des variations de prix.

Source(s) : Tableau [18-10-0256-01](#).

Tableau 5
Principaux facteurs ayant contribué à la variation mensuelle et sur 12 mois de l'Indice des prix à
la consommation

Mars 2025 à mars 2026

Tableau 5
Principaux facteurs ayant contribué à la variation mensuelle et sur 12 mois de l'Indice des prix à la consommation

| Mars 2025 à mars 2026 | |
|--|----------------|
| | variation en % |
| Principaux facteurs ayant contribué à la variation sur 12 mois | |
| Principaux facteurs ayant contribué à la hausse | |
| Loyer | 4,2 |
| Essence | 5,9 |
| Aliments achetés au restaurant | 3,2 |
| Achat de véhicules automobiles | 2,9 |
| Primes d'assurance de véhicules automobiles | 7,0 |
| Principaux facteurs ayant contribué à la baisse | |
| Gaz naturel | -18,1 |
| Coût de remplacement par le propriétaire | -2,1 |
| Autres dépenses pour le logement en propriété | -2,7 |
| Vêtements pour femmes | -2,7 |
| Meubles | -2,8 |
| Février à mars 2026 | |
| | variation en % |
| Principaux facteurs ayant contribué à la variation mensuelle de l'Indice des prix à la consommation, données non désaisonnalisées | |
| Principaux facteurs ayant contribué à la hausse | |
| Essence | 21,2 |
| Voyages organisés | 5,8 |
| Mazout et autres combustibles | 21,5 |
| Carburant, pièces et accessoires pour véhicules de loisirs | 18,0 |
| Transport aérien | 4,9 |
| Principaux facteurs ayant contribué à la baisse | |
| Services de téléphonie | -6,1 |
| Primes d'assurance de véhicules automobiles | -1,0 |
| Meubles | -1,5 |
| Sucre et confiseries | -3,2 |
| Coût de l'intérêt hypothécaire | -0,2 |

Source(s) : Tableau [18-10-0004-01](#).

Tableaux disponibles : [18-10-0001-01](#), [18-10-0004-01](#), [18-10-0006-01](#) et [18-10-0256-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête **2301**.

Il est possible de consulter l'« [Outil de visualisation des données de l'Indice des prix à la consommation](#) » sur le site Web de Statistique Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les concepts et l'utilisation de l'Indice des prix à la consommation (IPC), veuillez consulter *Le document de référence de l'Indice des prix à la consommation canadien* ([62-553-X](#)).

Pour obtenir des renseignements sur l'histoire de l'IPC au Canada, veuillez consulter la publication *Survol du premier siècle de l'Indice des prix à la consommation au Canada* ([62-604-X](#)).

Deux vidéos, « [Vue d'ensemble de l'Indice des prix à la consommation \(IPC\) du Canada](#) » et « [L'Indice des prix à la consommation et votre expérience de la variation des prix](#) », sont accessibles sur la chaîne YouTube de Statistique Canada.

Il est également possible d'écouter le balado « [Hé-coutez bien! Épisode 18 - Décortiquer l'inflation alimentaire : pas si simple!](#) ».

Découvrez les [réponses aux questions les plus fréquemment posées](#) au sujet de l'IPC dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et au-delà.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).